



RAPPORT DE FIN D'ANNÉE

Titre du poste	Représentante des entraîneurs – Virginie Pouliot-Roberge
Description des tâches et responsabilités	<ul style="list-style-type: none">• Assister à toutes les réunions du CA;• Faire des commentaires et donner des conseils sur des questions techniques; par exemple le calendrier d'utilisation de la glace, les programmes de patinage, les règlements, les méthodes de tests et de développement du sport;• Vérifier les exigences en matière de certification du PNCE, de secourisme et de l'adhésion à Patinage Canada des entraîneurs du club, et ce, en tout temps.• Assurer une liaison efficace entre les membres du CA et les entraîneurs;• S'assurer du respect des mesures du plan de relance de Patinage Québec en vigueur pour les entraîneurs.• Assurer le processus d'élection d'un représentant d'un entraîneur au sein du CA a lieu à chaque année.
Connaissances particulières	<ul style="list-style-type: none">• Bonne connaissance des règlements de Patinage Québec et de Patinage Canada• Bonne connaissance du niveau patinage plus, privé, star et compétitif.
Conditions de travail	<ul style="list-style-type: none">• Réunion une fois par mois du mois d'août à mai;• Vérification de la certification des entraîneurs (en septembre et tout au courant de l'année);• Présence aux activités du club;
Faits marquants pendant l'année	<ul style="list-style-type: none">• La vérification de la certification des entraîneurs est toujours une tâche importante et il faut faire plusieurs vérifications tout au long de la saison;• Organisation de la session de printemps en collaboration avec le CPA Lévis.• Plusieurs messages en lien avec les divers changements des mesures ont dû être faits aux entraîneurs soit pour les informer des modifications soit pour leur rappeler que les consignes devaient être respectées.• Les changements dans les règles du plan de relance ont demandé un travail supplémentaire concernant les horaires des entraîneurs. Le nombre qui pouvait être présent en même temps était limité durant les séances et sur la glace. La répartition a demandé un travail supplémentaire. De plus, lorsque les normes ont changé en mars, nous avons dû trouver une nouvelle façon de procéder.